canadia-nismes de bon aloi

LEGISLATIVE LIBRARY
WITHDRAWN
AUG 15 1974
RECEIVED

office de la langue française

CANADIANISMES DE BON ALOI

Ce bulletin est une publication de
l'Office de la langue française
Ministère de l'Éducation
Hôtel du Gouvernement
Québec

Édition revue et corrigée 1973

PRÉFACE

102-01045/

une langue se gaspille
qui sans raison perd des mots
bien faits et de bon aloi.

Littré, *Dictionnaire de la langue française*.

Le présent Bulletin comprend une liste de *canadianismes de bon aloi*, c'est-à-dire de mots bien formés utilisés par les francophones du Québec et répondant à leurs besoins. Le choix en a été fait par l'Office et sa Commission consultative suivant les principes exposés dans la *Norme du français écrit et parlé* [1].

Cette liste n'est pas close. L'Office publiera d'autres bulletins consacrés à des faits de vocabulaire franco-québécois.

La présente liste se compose

— de mots qui appartiennent à l'ancienne langue française et qui sont indispensables aux sujets parlants québécois.

— de noms régionaux de poissons, d'animaux, d'arbres, de fruits.

— de variantes qui se justifient autant que les mots du français commun et leur sont parfois préférables; quelques-unes de ces variantes doublent des anglicismes ou des américanismes du lexique de la langue de Paris [2].

Dans ce répertoire, chaque terme est suivi des indications grammaticales habituelles: *n.* (nom), *m.* (masculin), *f.* (féminin) et fait l'objet d'une définition simple et précise.

Les canadianismes admis par l'Office et sa Commission consultative sont des mots bien formés et de bon aloi, comme on pourra s'en rendre compte à la lecture.

1) Cahiers de l'Office de la langue française, N° 1, ministère des Affaires culturelles, Québec.
2) Cahiers de l'Office de la langue française, N° 1, pp. 9-10.

des articles. Ils sont, en outre, si étroitement liés à la vie quotidienne du peuple québécois, à sa psychologie, à son histoire, à sa géographie, qu'il eût été impossible de les rejeter sans porter atteinte non seulement au patrimoine culturel mais aussi aux moyens d'expression des sujets parlants.

Bien que désireux de favoriser l'expansion et la diffusion du français commun, l'Office et sa Commission consultative n'ont pas estimé opportun de substituer des termes du français de Paris à des mots bien faits, et d'un usage courant au Québec. L'Office ne se propose nullement par là d'aller à l'encontre d'une communauté linguistique dont l'utilité n'est pas à démontrer, mais il croit avec M. Maurice Piron, dialectologue belge, que «le respect de l'unité du français n'exige pas l'allégeance à un bon usage exclusif»[3]. En effet, un alignement aveugle sur le lexique parisien ne risquerait-il pas d'inculquer aux sujets parlants québécois le sentiment d'une infériorité culturelle et linguistique[4], sur des points où elle ne serait nullement justifiée.

D'ailleurs on peut même se demander si les canadianismes de bon aloi ne pourraient pas devenir une source d'enrichissement pour la langue commune.

Les Québécois ne devraient donc plus se faire un scrupule d'utiliser dans la langue écrite ou dans la langue parlée les canadianismes qui ont la consécration de l'Office et de sa Commission consultative.

En terminant, il convient cependant de faire observer qu'il y a des limites à l'utilisation des canadianismes et que seules sont acceptables les divergences qui se rapportent à des faits de vocabulaire. Ni la morphologie ni la syntaxe ne peuvent varier, car elles constituent l'armature de la langue, plus précisément du discours. Quant aux divergences d'ordre phonétique, elles doivent être minimes[5].

Maurice BEAULIEU,
*Directeur de l'Office de la langue française**

**Depuis, Monsieur Beaulieu a quitté l'O.L.F. Il est maintenant conseiller linguistique au ministère de l'Éducation.*

---

3) *Pour une contribution du français régional de Belgique au Français universel.* Palais des académies, Bruxelles, 1968.
4) Cahiers de l'Office de la langue française, Nº 1.
5) Cahiers de l'Office de la langue française, Nº 1, pp. 7 - 8. Et *Roch Valin, Considérations linguistiques sur l'enseignement du français*, in Mieux Dire (bulletin de l'Office de la langue française), 4e année, Nos 1,2,3.

INTRODUCTION

Dans la *Norme du français, écrit et parlé au Québec*[1], l'Office de la langue française et sa Commission consultative, après avoir souligné «qu'il faut éviter de considérer comme canadianismes de bon aloi tous les mots dialectaux ou patois», énonçaient les principes suivants:

1. Les *canadianismes de bon aloi* à retenir dans la langue de l'enseignement et de l'administration se rapportent à des réalités canadiennes pour lesquelles le français commun n'a pas d'équivalents. Ces canadianismes ont trait, entre autres, aux domaines suivants: mesure, faune, flore, poissons, nourriture, politique, hiver, vêtements...

2. Il faut aussi tenir compte de certains cas où la variante canadienne-française se justifie autant que le mot ou l'expression du français commun et peut même parfois leur être préférable...

C'est en tenant compte de ces principes, que l'Office de la langue française et sa Commission consultative ont dressé la présente liste de canadianismes.

Si nous examinons cette liste, nous constatons ce qui suit:

1. Vingt-sept canadianismes remontent au régime français, c'est-à-dire sont antérieurs à 1760: ***abatis, achigan, atoca, banc de neige, batture, bleuet, bordages, brûlot, cacaoui, canot, carriole, catalogne, cèdre,***

1) Cahier de l'Office de la langue française. N° 1. Québec. 1965

coureur (des) de bois, doré, huard, maskinongé, ouananiche, ouaouaron, outarde, poudrerie, pruche, rang, raquetteur, savane, suisse, tuque.

2. Huit de ces mots sont des amérindianismes, c'est-à-dire des emprunts aux langues des indigènes de l'Amérique. *achigan, atoca, cacaoui, canot, maskinongé, ouananiche, ouaouaron, savane.*

3. Treize d'entre eux, appartenant à l'ancienne langue française, nous sont absolument nécessaires parce que nous n'avons pas le système métrique. *acre, arpent, boisseau, chopine, demiard, gallon, ligne, livre, mille, once, pied, pouce, verge.* Les mots *mille, millage, verge* ne s'employaient pas sous le régime français[2].

4. Sept se rattachent directement à l'hiver. Ex. *banc de neige, bordages, ceinture fléchée, frasil, poudrerie, raquetteur, souffleuse.*

5. Treize servent à exprimer ou à décrire le milieu humain dans lequel nous vivons. Ex. *abatis, banc de neige, bleuetière, bordages, ceinture fléchée, cabane à sucre, comté, coureur de bois, érablière, frasil, poudrerie, rang, transcanadienne.*

6. Enfin des mots d'emploi courant sont le signe évident de la lutte que nous avons à mener contre l'anglicisme. *vivoir* (living room ou living), *verge* (yard), *mille* prononcé à la française, *millage* (nombre de milles au compteur), *oléoduc, canton* (township), *fin de semaine* (week-end), *traversier* (ferry).

Le dénominateur commun de ces canadianismes, c'est qu'ils nous sont nécessaires pour décrire le milieu dans lequel nous vivons, qu'ils ont une graphie conforme au système graphique général du français et qu'ils ne constituent pas un obstacle à la communication entre les pays francophones.

Ce sont là, par conséquent, des mots que les francophones du Québec peuvent employer dans le langage soigné, parlé ou écrit.

Gaston DULONG,
Professeur à l'université Laval,
Membre de la Commission consultative de l'Office de la langue française.

---

2) Sous le Régime français, les mesures employées en Nouvelle-France sont identiques à celles de la région parisienne. Après la Conquête (1760), on continue d'utiliser les mêmes termes, tout en leur donnant la valeur des mesures anglaises.

1 — **ABATIS,** n. m. (1674)
Dans les régions en voie de défrichement, terrain qui n'est pas encore complètement essouché.

2 — **ACHIGAN,** amérindianisme, n. m. (1683)
Nom vulgaire de la perche noire, connue encore sous le nom de *black-bass*[1].

3 — **ACRE,** n. m.
Mesure agraire, usitée au Québec, où elle vaut 4 840 verges carrées ou *yards* carrés.

4 — **ARPENT,** n. m.
Mesure de longueur, employée au Québec, qui vaut 191,835 pieds.
Mesure de superficie, employée au Québec, où elle vaut 36,800 pieds carrés.

5 — **ATOCA,** amérindianisme, n. m. (1632)
Nom vulgaire de l'airelle canneberge. *Confiture d'atocas, confiture de canneberges.*

6 — **AVIONNERIE,** néologisme, n. f.
Usine d'aviation.

7 — **BANC DE NEIGE,** n. m. (1722)
Amas de neige entassée par le vent.

8 — **BATTURE,** n. f. (1694)
Portion du rivage que le jusant (marée descendante) laisse à découvert. *Les battures de la baie Saint-Paul.*

9 — **BICULTURALISME,** néologisme, n. m.
Phénomène social de la coexistence de deux cultures nationales, impliquant le contact de deux langues dans un même pays.

10 — **BLEUET,** n. m. (1615)
Nom vulgaire d'une espèce du genre airelle (myrtille).

11 — **BLEUETIÈRE,** n. f. (1937)
Terrain où poussent des bleuets.

12 — **BOISSEAU,** n. m.
Mesure de capacité, usitée au Québec, pour les grains, les matières sèches, et qui contient huit gallons.

13 — **BORDAGES,** n. m. (1632)
Bordures de glace des rivières, des fleuves. Glaces adhérentes aux rives.

---

1) Le black-bass, *connu encore sous les noms de perche noire, perche truitée, achigan, vit dans les cours d'eau lents, les lacs et les étangs.*
Grand Larousse Encyclopédique. *1960, t. 2, p. 160.*

14 — BOUSCUEIL, n. m. (1928)
Bousculade de glaces sous l'action du vent, de la marée ou du courant.

15 — BRÛLOT, n. m. (1701)
Espèce de cousin qui brûle la peau en la touchant de son dard.

16 — BRUNANTE, n. f. (1810)
Tombée de la nuit. *Loc. adv.* À la brunante. *Syn.* À la brune.

17 — CABANE À SUCRE, n. f. (1837)
Petit bâtiment construit dans une érablière et où l'on fabrique le sucre et le sirop d'érable.

18 — CACAOUI[1]**,** amérindianisme, n. m. (1672)
Nom vulgaire de l'harelde du Nord.

19 — CANOT[2]**,** amérindianisme, n. m. (1603)
Embarcation légère qu'on manœuvre à la pagaie.

20 — CANTON, n. m. (1862)
Division cadastrale généralement quadrangulaire dont la superficie normale est de cent milles carrés.

21 — CARRIOLE, n. f. (1721)
Voiture d'hiver sur patins bas, pour le transport des voyageurs (analogue à la briska).

22 — CATALOGNE, n. f. (1635)
Étoffe généralement multicolore dont la chaîne est faite de fil et la trame de retailles de diverses couleurs. *Couverture, tapis, tenture de catalogne.*

23 — CÈDRE[3]**,** n. m. (1534)
Nom vulgaire du thuya d'Occident.

24 — CEINTURE FLÉCHÉE, n. f. (1829)
Ceinture de laine, longue et large à fond rouge et à motifs multicolores en forme de flèches, qui ne se porte plus qu'au carnaval, aux fêtes et divertissements de l'hiver.

---

1) Buffon l'appelle le *canard à longue queue de Terre-Neuve*, et Linné, le *longue-queue*.
2) On appelle canot au Québec ce que les Français appellent *canoe canadien* (ou *canadien*). *Grand Larousse Encyclopédique*, 1960, t. 2, p. 580.
3) Le nom de cèdre que l'on donne en ce pays au thuya est impropre, le cèdre est un arbre tout différent qui n'appartient même pas aux Cupressacées.

frère Marie-Victorin, *Flore...*, p. 140.

25 — CHOPINE, n. f.
Mesure de capacité pour les liquides, contenant une demi-pinte.

26 — COMTÉ, n. m. (1792)
Subdivision du territoire à des fins administratives.

27 — COUREUR DE (DES) BOIS, n. m. (1686)
Chasseur, trappeur des bois, vivant de sa chasse.

28 — DÉBARBOUILLETTE[1]**,** n. f. (1925)
Carré de tissu-éponge dont on se sert pour se laver.

29 — DEMIARD, n. m.
Mesure de capacité pour les liquides, contenant la moitié d'une chopine ou le quart d'une pinte.

30 — DORÉ, n. m. (1664)
Poisson d'eau douce, estimé en cuisine.

31 — ÉPLUCHETTE, n. f. (1862)
Action de dépouiller les épis de maïs. *Par extension,* la fête au cours de laquelle on épluche le maïs.

32 — ÉRABLIÈRE[2]**,** n. f. (1804)
Peuplement d'érables à sucre.

33 — FIN DE SEMAINE, n. f.
Congé comprenant habituellement la journée du samedi et celle du dimanche (variante franco-canadienne de *week-end*). *Passer sa fin de semaine à la campagne.*

34 — FRASIL, n. m.
1 — Cristaux ou fragments de glace flottant à la surface de l'eau.
2 — Pellicule formée par la glace qui commence à prendre.

35 — GALLON, n. m.
Mesure de capacité pour les liquides contenant 4 pintes ou 8 chopines.

36 — GOGLU, n. m. (1880)
Variété de passereau de l'Amérique du Nord.

37 — HUARD (HUART), n. m. (1613)
Nom vulgaire du plongeon arctique ou lumme (oiseau palmipède).

---

1) Le mot *débarbouillette* figure dans le *Nouveau Petit Larousse* (édition 1969).
2) Le mot *érablière* figure dans le *Grand Larousse Encyclopédique* (édition 1960).

38 — LIGNE, n. f.
Mesure de longueur : huitième partie du pouce.

39 — LIVRE, n. f.
Unité de poids employée au Québec. Elle se divise en 16 onces.

40 — MASKINONGÉ, amérindianisme, n. m. (1709)
Poisson d'eau douce apparenté au brochet.

41 — MILLAGE, néologisme, n. m.
Nombre de milles parcourus, indiqué au compteur d'un véhicule automobile. *Le millage d'une voiture.*

42 — MILLE, n. m.
Mesure de longueur, de distance, usitée au Québec, qui vaut 5 280 pieds.

43 — ONCE, n. f.
Mesure de poids, usitée au Québec ; elle vaut la seizième partie de la livre, soit 28,349 grammes.

44 — OUANANICHE, amérindianisme, n. f. (1897)
Saumon d'eau douce que l'on trouve dans les lacs et rivières du Nord du Québec.

45 — OUAOUARON, amérindianisme, n. m. (1632)
Grenouille géante de l'Amérique du Nord, qui peut atteindre huit pouces de long et dont le coassement ressemble à un meuglement.

46 — OUTARDE, n. f. (1535)
Nom vulgaire de la bernache du Canada.

47 — PIED, n. m.
Mesure de longueur qui vaut, au Québec, 12 pouces.

48 — PINTE, n. f.
Mesure de capacité pour les liquides, employée au Québec ; elle contient un quart de gallon.
La pinte contient un *quart* anglais, soit 2 *pints*.

49 — POUCE, n. m.
Mesure de longueur usitée au Québec : douzième partie du pied.

50 — POUDRERIE[1]**,** n. f. (1695)
Neige sèche et fine que le vent soulève en tourbillons.

51 — PRUCHE, n. f. (1534)
Nom vulgaire du tsuga du Canada.

---

1) Le mot *poudrerie* figure dans le *Nouveau Petit Larousse* (édition 1969).

52 — **RANG,** n. m. (1721)
Type de peuplement rural constitué par un alignement d'exploitations agricoles qui ont la forme de bandes parallèles disposées perpendiculairement à un même chemin qui les dessert et en bordure duquel sont construites les habitations.

53 — **RAQUETTEUR,** n. m. (1705)
Personne qui utilise des raquettes pour se déplacer sur la neige.
Club de raquetteurs: association sportive.

54 — **SAVANE,** amérindianisme, n. f. (1701)
Terrain bas, parfois marécageux, caractérisé par l'abondance des mousses et la rareté des arbres.

55 — **SOUFFLEUSE,** néologisme, n. f.
Chasse-neige muni d'un dispositif hélicoïdal qui projette la neige à distance.

56 — **SUISSE,** n. m. (1632)
Nom vulgaire du tamias ou écureuil rayé.

57 — **TIRE,** n. f. (1810)
1. Substance comestible obtenue par épaississement de la sève d'érable et ayant la consistance du miel.
2. Friandise obtenue à partir d'une pâte de sucre.

58 — **TRANSCANADIEN, - IENNE**
Adj. — Qui traverse le Canada d'un océan à l'autre.
N. f. — La transcanadienne: la route transcanadienne.

59 — **TRAVERSIER,** n. m. (1880)
Navire servant au transport des véhicules (parfois de wagons de chemin de fer) et de leurs passagers d'un bord à l'autre d'une étendue d'eau.

60 — **TUQUE,** n. f. (1659)
Bonnet de laine, de forme conique, et surmonté d'un pompon.

61 — **VERGE**[1], n. f.
Unité de mesure utilisée au Québec et valant 3 pieds ou 36 pouces.

62 — **VIVOIR,** n. m. (1919)
Salle de séjour.
Variante franco-québécoise de *living-room*.
Apparaît dans la 3e édition du *Dictionnaire du bon langage* de Blanchard, p. 152.

---

1). Le mot *verge* figure dans le *Larousse, trois volumes en couleurs* (édition 1966).